REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 98-225 DU 26 MAI 1998
Portant nomination à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin de son Excellence Monsieur Youri TCHEPIK, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie près le Bénin, en fin de mission

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Décret N ° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition du Gouvernement;

VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU l'Extrait du relevé des décisions prises par le conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 22 Avril 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de Commandeur dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à partir du Mardi 05 Mai 1998, son Excellence Monsieur Youri TCHEPIK, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie près le Bénin, en fin de séjour, pour avoir contribué de façon positive au renforcement de la coopération et de l'amitié Bénino-Russe.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 26 Mai 1998

Par le Président de la République,
hef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - CC 2- CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 15 - SGG 4 - SG/PR 2 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.